

# Processus d'orientation et de formation des administrateurs

1<sup>er</sup> avril 2024



## 1.0 Introduction

L'approche en matière d'orientation et de formation des administrateurs et les processus associés visent à aider les administrateurs à améliorer leur capacité à apporter leur contribution à Investissements RPC.

au moment de leur nomination, les administrateurs sont censés posséder une expérience et des compétences suffisantes pour assumer leurs fonctions. Il est cependant admis qu'ils ne peuvent être des spécialistes dans toutes les disciplines ou tous les aspects de la gouvernance. Le programme d'orientation vise à familiariser les nouveaux administrateurs avec les exigences de leurs fonctions au conseil et à leur présenter les activités et opérations d'Investissements RPC. Étant donné le caractère changeant des responsabilités des administrateurs, l'objectif de la formation continue des administrateurs est, entre autres, de s'assurer qu'ils connaissent les pratiques exemplaires les plus avancées en ce qui concerne les tâches qui leur incombent.

## 2.0 Contexte

**La description du rôle d'administrateur, la description du rôle de président et le mandat du comité de la gouvernance** font tous mention des responsabilités à l'égard du processus d'orientation et de formation des directeurs.

## 3.0 Orientation des administrateurs

Le programme d'orientation des nouveaux administrateurs constitue une introduction exhaustive à Investissements RPC à l'intention des nouveaux administrateurs. Il est toutefois adapté aux besoins individuels des administrateurs. Le programme d'orientation, qui est continuellement mis à jour, a pour objectif de fournir aux nouveaux administrateurs une information et une formation suffisantes pour qu'ils puissent s'intégrer rapidement et efficacement au conseil et contribuer à ses activités. Ce programme comprend :

- (a) de l'information sur les fonctions et les obligations des administrateurs;
- (b) une présentation des comités du conseil, avec un accent particulier sur les comités du conseil dont ils devraient devenir membres à court terme;

- (c) les documents des dernières réunions du conseil et des comités du conseil;
- (d) des séance(s) portant sur les sujets suivants :
  - i. le contexte, l'histoire et le mandat d'Investissement RPC;
  - ii. ses processus et documents sur la planification des affaires;
  - iii. des aperçus des services.

Lors de la ou des séance(s) d'orientation, les nouveaux administrateurs ont l'occasion de rencontrer la haute direction et d'autres administrateurs.

#### 4.0 Formation des administrateurs

Étant donné le caractère unique d'Investissements RPC, une grande partie de la formation continue des administrateurs est donnée à l'interne à l'ensemble du conseil. Dans de nombreux cas, tous les administrateurs recevront les mêmes renseignements. Les administrateurs doivent également faire preuve d'initiative en vue d'acquérir des connaissances générales utiles dans l'exercice de leurs fonctions et rechercher de la formation et de l'information supplémentaires au besoin, notamment en assistant à des séminaires et des conférences externes.

##### 4.1 EXPOSÉS DE LA DIRECTION

Des exposés de la direction ont lieu régulièrement aux réunions du conseil, à l'occasion d'une demande d'approbation à venir portant sur une initiative d'entreprise d'Investissements RPC, dans le cadre d'un nouvel aspect ou d'une modification de la politique de placement, d'un aperçu d'un service ou autre. Bien que ces exposés portent sur les activités d'Investissements RPC et, le cas échéant, sur toute approbation particulière demandée, elles comprennent souvent des renseignements sur les normes généralement acceptées, les meilleures pratiques et les pratiques de la concurrence.

##### 4.2 SÉANCES D'ANALYSE APPROFONDIE

Les séances d'analyse approfondie ont généralement lieu pendant les réunions du conseil, peuvent faire appel à des conférenciers internes et externes et portent sur des questions concernant les activités d'Investissements RPC. Les administrateurs et la direction contribuent à la liste des sujets abordés. Par exemple, des séances sur la géopolitique, les tendances en matière de gestion d'actifs, la durabilité et la cybersécurité.

#### 4.3 ARTICLES, ADHÉSIONS ET AUTRES SOURCES D'INFORMATION

La direction devra proposer périodiquement aux administrateurs des articles d'intérêt en mettant l'accent sur ceux qui se rapportent directement aux activités d'Investissements RPC et inclure un sommaire de leur contenu sur la couverture. D'autres documents, abonnements, adhésions ou sources d'information peuvent, le cas échéant, être fournis aux administrateurs en soutien à leur formation continue.

#### 4.4 CONFÉRENCES, SÉMINAIRES ET FORUMS

Nonobstant les méthodes de formation susmentionnées, les administrateurs pourraient avoir besoin de renseignements supplémentaires sur les sujets en lien avec leur rôle au sein d'Investissements RPC en assistant à des conférences, des séminaires et de forums externes.

Les administrateurs sont encouragés, lorsqu'ils souhaitent qu'Investissements RPC parraine leur participation à des conférences, séminaires ou forums extérieurs, à soulever cette question auprès du président du conseil (ou du président du comité de la gouvernance, lorsque l'intéressé est le président du conseil), afin que ces demandes soient étudiées au cas par cas aux fins d'approbation. Lors de l'examen de telles demandes, il est important de tenir compte de ce qui suit :

- (a) le sujet de la possibilité proposée doit être en lien direct avec les responsabilités de l'administrateur qui présente la demande en ce qui a trait à la surveillance des activités d'Investissements RPC;
- (b) les répercussions possibles de la participation à la formation sur la réputation d'Investissements RPC;
- (c) le coût de l'événement est raisonnable, compte tenu du coût des autres possibilités de formation comparables;
- (d) Les administrateurs sont traités équitablement. À cette fin, le président ou le président du comité de la gouvernance, selon le cas, envisagera de communiquer à tous les administrateurs les possibilités pertinentes qui sont portées à son attention et, afin que ces possibilités soient réparties équitablement, il doit prendre en compte, avec les autres facteurs qu'il juge appropriés, la pertinence du séminaire du point de vue des objectifs de formation de l'administrateur à Investissements RPC ainsi que les autres événements auxquels l'administrateur a participé dans le passé.

#### 4.5 RÉTROACTION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs sont régulièrement invités à faire part de leur rétroaction sur les processus d'orientation et de formation des administrateurs, notamment :

- (a) ceux qui ont suivi le programme d'orientation des administrateurs ou qui y ont participé;
- (b) durant leur entrevue individuelle avec le président du conseil qui a lieu une fois par année dans le cadre du processus d'évaluation par les pairs (et le président du conseil, durant la discussion qui a lieu une fois par année avec le président du comité de la gouvernance dans le cadre du processus d'évaluation du président du conseil);
- (c) dans le cadre du rapport annuel au comité de la gouvernance présenté à la section 4.6;
- (d) dans le cadre de l'examen annuel du rendement du conseil et des comités du conseil et de l'établissement des priorités du conseil et des comités du conseil.

#### 4.6 RÉVISION ET RAPPORTS

Le comité de la gouvernance révise de manière continue, au moment où il le juge propice, les méthodes de formation des administrateurs décrites ci-dessus. Le comité de la gouvernance examinera chaque année les activités de formation extérieures auxquelles les administrateurs ont participé, y compris les activités parrainées par Investissements RPC et leurs coûts connexes.